République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_054_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	11
Date de la convocation : 29/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Alain GEVAUDAN, Margot PODGORNY, EMMANUEL VERILHAC, Aude REUCHET, Simon POUVREAU, Olivier GINIER
Représentés : Ronna CHALVET représentée par Delphine FEUILLADE BRIERE, Manon LHOST représentée par Aude REUCHET, Valentin BESNIER représenté par Emilie MALEYSSON
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Emilie MALEYSSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués de la commune au Comité Syndical du Territoire d'Énergie Ardèche

Vu les élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-33 et L.5211-8,

Vu l'adhésion de notre commune au Territoire d'Énergie Ardèche (TE07),

Vu les statuts du TE07 adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 19 mai 2025,

Considérant l'article 6-1-3 desdits statuts,

Madame/Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner :
- 1 délégué titulaire
- 1 délégué suppléant

afin de représenter la commune au sein du collège d'arrondissement chargé d'élire les représentants au Comité Syndical à raison d'1 titulaire et 1 suppléant par tranche révolue de 5 000 habitants.

Il est proposé de désigner :

Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de reception de l'AR: 10/06/2026

007-210701470-DE_054_2026-DE
AGEDI

- Mme FEUILLADE BRIERE en qualité de déléguée titulaire
- Mme REUCHET Aude en qualité de déléguée suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve la désignation ci-dessus en qualité de représentants de la commune de MALARCE-SUR-LA-THINES au sein du collège d'arrondissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance



Emilie MALEYSSON
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 10/06/2026
Date de reception de l'AR: 10/06/2026

007-210701470-DE_054_2026-DE
AGEDI